



Vingt-quatrième rapport annuel

du

COMITÉ CONSULTATIF
POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1er janvier – 31 décembre 2017

Avant-propos.....	1
Chapitre 1: Les membres du Comité consultatif.....	2
Chapitre 2: Les groupes de travail créés au sein du Comité consultatif	9
1. Groupe de travail "Recommandations"	10
1.1. Données générales.....	10
1.2. Réunions	10
1.3. Sujets traités	10
2. Groupe de travail "Europe"	11
2.1. Données générales.....	11
2.2. Réunions	11
2.3. Sujets traités	11
3. Groupe de travail "Fréquences"	12
3.1. Données générales.....	12
3.2. Réunions	12
4. Groupe de travail "Réseaux et Services".....	13
4.1. Données générales.....	13
4.2. Réunions	13
Chapitre 3 : Aperçu des réunions plénières.....	14
1. Réunions	14
2. Sujets traités	14
3. Documents distribués	15
Chapitre 4 : Avis émis par le Comité consultatif pour les télécommunications	16
Avis relatif au budget 2018 du Service de médiation pour les télécommunications	16
Explications concernant le projet de budget 2018	18

Avant-propos

Depuis la démission du président du Comité consultatif en septembre 2015, personne n'a encore été nommé à ce jour à la présidence du Comité. C'est pourquoi il revient une nouvelle fois au vice-président de rédiger l'avant-propos du rapport annuel.

Depuis fin 2016, il y a un nouveau Conseil de l'IBPT, que nous avons eu le plaisir de recevoir lors de notre réunion plénière du 4 mai 2017. Le nouveau Conseil a établi un nouveau plan stratégique 2017-2019 ainsi qu'un plan opérationnel pour 2017. Les deux ont été expliqués en détail au Comité.

Concernant le futur du Comité et sa possible intégration au sein du Conseil central de l'économie, nous demeurons dans l'incertitude. Le 24 février 2016, le Comité a par ailleurs approuvé un avis à ce sujet ; avis rédigé à la demande du Ministre De Croo. Bien que différentes instances consultatives aient déjà été intégrées au sein du Conseil central de l'économie, le Comité consultatif pour les télécommunications doit encore attendre en ce qui concerne l'intégration prévue.

Concernant la tâche qui incombe au Comité de formuler chaque année des recommandations relatives aux activités de l'IBPT, nous avons déjà indiqué dans notre rapport annuel précédent qu'il nous semblait utile de ne plus conserver le lien avec le rapport annuel mais de donner davantage de liberté au Comité par rapport à la mise en œuvre des travaux concernant les recommandations vis-à-vis de l'IBPT. Ainsi, le Comité devrait pouvoir fixer lui-même la fréquence de cette tâche et décider lui-même lorsqu'il est utile de formuler des recommandations, plutôt que de devoir le faire annuellement. Enfin, le Comité demande chaque année, depuis l'attribution de sa mission de formuler des recommandations concernant les activités de l'IBPT, de recevoir un soutien suffisant dans le cadre des travaux y afférents, indépendamment du Secrétariat permanent réalisé par l'IBPT. Afin de pouvoir formuler des recommandations en toute indépendance concernant les activités de l'IBPT, il n'est pas ailleurs pas recommandé que l'IBPT lui-même se charge du secrétariat du Groupe de travail. Toutefois, notre demande de soutien externe est restée jusqu'à présent sans réponse.

Pour ces raisons, le Comité a décidé lors de sa réunion plénière du 4 mai 2017 de ne pas émettre de nouvelles recommandations cette année.

Le Vice-président,
Eric De Wasch

Chapitre 1: Les membres du Comité consultatif

L'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 3, § 2, de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges.

L'arrêté ministériel du 12 septembre 2012 portant nomination des membres du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 1er de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.

L'arrêté ministériel du 19 septembre 2013 portant nomination du président du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 2 de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.

Conformément à l'article 3, § 3, alinéa 2, de la loi du 17 janvier 2003, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ("l'Institut") et le Service de médiation pour les télécommunications siègent tous deux en tant qu'observateurs au Comité.

Conformément à l'article 7 de la loi du 17 janvier 2003, l'Institut assure le secrétariat du Comité.

Vous trouverez ci-dessous **la liste des membres au 31 décembre 2017**, répartis conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.

PRÉSIDENT

-

VICE-PRÉSIDENTS**M. Eric De Wasch**
Gezinsbond

-

SECRETARIAT

Secrétaire du Comité
IBPT
M. Piet Steeland
Premier Conseiller
Ellipse Building - Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél: 02 226 87 58
piet.steeland@ibpt.be

Vice-secrétaire du Comité
IBPT
M. Ben Vander Gucht
Chef de section administratif
Ellipse Building - Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél: 02 226 89 29
ben.vander.gucht@ibpt.be

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentatif des petites et moyennes entreprises

	M. Thierry Evens UCM
	M. Dirk Steel FEB
Mme Sofie Brutsaert FEB	

Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs

M. Ben Coremans CSC Transcom	Mme Nathalie Diesbecq CSC
M. Maarten Boghaert CGSLB	M. Mario Coppens CGSLB
M. Marc Scius CSC	Mme Anne Léonard CSC
Mme Astrid Thienpont FGTB	M. Lars Vande Keybus FGTB
M. Stéphan Thoumsin CGSP	M. Jean-François Tamellini FGTB

Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants, nommés sur la proposition du Conseil supérieur des Classes moyennes

M. Frank Socquet Conseil Supérieur des Indépendants et des PME	
M. Benjamin Houet Conseil Supérieur des Indépendants et des PME	Mme Capucine Debuyser Conseil Supérieur des Indépendants et des PME

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Six membres représentatifs des utilisateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation

	M. David Wiame Test-Achats
Mme Esra Cetinkaya Conseil de la Consommation	Mme Leen De Cort Conseil de la Consommation
Mme Ann De Roeck-Isebaert Conseil de la Consommation	
Mme Danielle Jacobs BELTUG	M. Paul De Cooman BELTUG
Mme Els Niclaes Conseil de la Consommation	Mme Aline Van den Broeck Conseil de la Consommation

Deux membres, représentatifs des utilisateurs d'ondes, dont un désigné par le Ministre de la Défense

M. Frank Certyn Défense	M. Stéphane Habiyaemye Défense
Mme Paulette Halleux Aéro-Club Royal de Belgique	M. Robert Herzog Aéro-Club Royal de Belgique

Deux membres représentatifs des intérêts familiaux

M. Jan Baeck Gezinsbond	
M. Eric De Wasch Gezinsbond	

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Deux membres désignés en raison de leur compétence scientifique en matière de télécommunications

	Mme Tania Zgajewski ULG

Trois membres représentatifs des fabricants d'équipements de télécommunications

	M. Frank Van der Putten AGORIA
M. Baudouin Corlù AGORIA	M. Johan de Bilde AGORIA
M. Jan Erreygers AGORIA	

Quatre membres représentatifs des entreprises fournissant des services de télécommunications, dont un est désigné par l'opérateur le plus puissant sur les marchés des services de téléphonie vocale et dont un au moins est représentatif des autres opérateurs de services de téléphonie vocale

M. Steve Dive Platform Telecom Operators & Service Providers	Mme France Vandermeulen Platform Telecom Operators & Service Providers
	Mme Ilse Haesaert Platform Telecom Operators & Service Providers
M. Henri-Jean Pollet ISPA	Mme Isabelle De Vinck ISPA
M. Steven Tas Proximus	Mme Stephanie Durand Proximus

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Un membre représentatif des prestataires de service universel

Mme Lieve Elias Proximus	Mme Fadoi Touijar Proximus
------------------------------------	--------------------------------------

Trois membres représentatifs des opérateurs de réseaux publics de télécommunications, dont un est désigné par l'opérateur le plus puissant sur le marché des réseaux publics fixes de télécommunications et un qui est désigné par les opérateurs actifs sur le marché des réseaux publics mobiles de télécommunications

M. Wim De Rynck Proximus	Mme Dominique Grenson Proximus
M. Danny Goderis Agoria	Mme Johanne Buyse GSM Operators Forum
M. Jürgen Massie Platform Telecom Operators & Service Providers	

Un membre désigné par le Ministre qui a les télécommunications dans ses attributions

M. Pierre Strumelle SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	M. Reinhard Laroy Cellule stratégique Agenda numérique, Télécoms et Poste
---	---

Un membre désigné par le Ministre des Affaires économiques

Mme Séverine Waterbley SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	
--	--

Un membre désigné par le Ministre qui a la modernisation des services publics dans ses attributions

	M. Sven Forster FEDICT
--	----------------------------------

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Un membre désigné par le Ministre des Affaires sociales

Mme Yaël Bieber	M. Michel Deffet
-----------------	------------------

Deux membres désignés par le Gouvernement flamand

	M. Geert De Rycke
Mme Caroline Uyttendaele	M. Duncan Braeckevelt

Un membre désigné par le Gouvernement wallon

M. Henri Monceau	
------------------	--

Un membre désigné par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Mme Nathalie Pigeolet	M. Benoît Fosty
-----------------------	-----------------

Un membre désigné par le Gouvernement de la Communauté française

M. Thibault Mulatin	M. Gilles Havelange
---------------------	---------------------

Un membre désigné par le Gouvernement de la Communauté germanophone

M. Alfred Belleflamme	M. Olivier Hermans
-----------------------	--------------------

Un membre de l'IBPT en qualité d'observateur au comité

M. Luc Vanfleteren	M. Axel Desmedt
--------------------	-----------------

Un membre du Service de Médiation pour les télécommunications en qualité d'observateur au comité

M. Jean-Marc Vekeman	M. Luc Tuerlinckx
----------------------	-------------------

Chapitre 2: Les groupes de travail créés au sein du Comité consultatif

Les groupes de travail suivants existaient dans le courant de l'année 2017:

- groupe de travail "Recommandations";
- groupe de travail "Europe";
- groupe de travail "Fréquences";
- groupe de travail "Réseaux et Services";

1. Groupe de travail "Recommandations"

1.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
Mme Ilse Haesaert	-

Origine de la demande :

En vertu de l'article 4 de la loi du 17 janvier 2003, le Comité consultatif est tenu de remettre à la Chambre des Représentants un rapport annuel sur ses activités contenant également des recommandations relatives aux activités de l'IBPT. Pour cette mission spécifique, il a été décidé par l'assemblée plénière du 4 avril 2007 de créer un groupe de travail spécifique 'Recommandations IBPT'. Le Comité était d'avis que l'indépendance de ce groupe de travail devait être absolue et par conséquent, que l'IBPT ne pouvait pas être impliqué dans le soutien aux activités du groupe de travail sur plan du contenu. C'est ainsi que les représentants ou les membres du personnel de l'IBPT n'ont pas pris part aux activités de ce groupe de travail.

1.2. Réunions

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2017. Lors de la réunion plénière du 4 mai 2017, il a été décidé de ne pas émettre de nouvelles recommandations cette année.

1.3. Sujets traités

-

2. Groupe de travail "Europe"

2.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
Mme Ilse Haesaert	M. Ben Vander Gucht Chef de section administratif à l'IBPT

Origine de la demande :

Lors de sa réunion plénière du 3 février 2010, le Comité consultatif a décidé de créer ce groupe de travail.

Outre la reprise des tâches de l'ancien groupe de travail « Réglementation européenne », ce groupe de travail devrait en outre entre autres étudier le service universel et la question de savoir s'il est souhaitable d'inclure ou non la large bande dans le service universel.

Lors de sa réunion plénière du 29 février 2012, le Comité a décidé de réactiver ce groupe de travail, et - vu sa portée- de l'appeler groupe de travail "Europe". La tâche principale du groupe de travail consiste à informer les membres de ce qui se passe au niveau européen.

Lors de la séance plénière du 27 novembre 2013, Mme Ilse Haesaert s'est portée candidate pour la fonction de coordinatrice du groupe de travail « Europe ». Cette candidature a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

2.2. Réunions

- 24 mars 2017

2.3. Sujets traités

Discussion informelle sur les projets en cours en matière de réglementation Européenne avec Mme Mieke de Regt, Attaché Telecom auprès de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne.

3. Groupe de travail "Fréquences"

3.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
M. Steve Dive	M. Vincent Deschoenmaeker Conseiller à l'IBPT

Origine de la demande :

Lors de sa réunion plénière du 3 février 2010, le Comité consultatif a décidé de créer le groupe de travail "Fréquences".

Lors de la séance plénière du 16 janvier 2013, M. Steve Dive s'est porté candidat pour la fonction de coordinateur du groupe de travail « Réseaux et Services ». Cette candidature a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

3.2. Réunions

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2017.

4. Groupe de travail "Réseaux et Services"

4.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
-	Mme Isabelle Demeyer Conseiller à l'IBPT

Origine de la demande :

Lors de sa réunion plénière du 3 février 2010, le Comité consultatif a décidé de créer ce groupe de travail.

Outre la reprise des tâches des anciens groupes de travail « ENISA » et « Services d'urgence », ce groupe de travail devrait entre autres traiter de la problématique relative aux limites de téléchargement et à la neutralité du réseau.

Lors de la réunion plénière du 17 décembre 2014, Monsieur Jean-Marc Galand a présenté sa candidature au poste de coordinateur du groupe de travail. Cette candidature a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

4.2. Réunions

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2017.

Chapitre 3 : Aperçu des réunions plénières

Au cours de l'année 2017, deux réunions plénières du Comité ont été organisées.

1. Réunions

Le Comité consultatif pour les télécommunications s'est réuni en séance plénière aux dates suivantes :

- 4 mai 2017
- 20 décembre 2017.

2. Sujets traités

Divers sujets ont été traités lors de ces réunions, à savoir :

- Rencontre avec le nouveau Conseil de l'IBPT ;
- Présentation par le Conseil de l'IBPT du Plan stratégique 2017-2019 et explication des points qui seront abordés dans le Plan opérationnel 2017 ;
- Présentation par le SPF Économie du Baromètre de la société de l'information 2017 ;
- Présentation par l'IBPT de l'Étude des prix marché non résidentiel 2017 ;
- Projet d'avis relatif au budget 2018 du Service de médiation pour les télécommunications ;
- Rapport annuel du Comité consultatif pour les télécommunications - 2016.

En outre, pendant chaque réunion plénière, il est fait rapport des travaux des différents groupes de travail.

3. Documents distribués

Outre les procès-verbaux et les convocations pour les différentes réunions, les documents, rapports et articles suivants ont été distribués aux membres du Comité :

- Présentation du 04/05/2017 : Plan stratégique 2017-2019 (IBPT) ;
- Présentation du 20/12/2017 : Baromètre de la société de l'information 2017 (SPF Économie) ;
- Présentation du 20/12/2017 : Étude de comparaison des prix des produits de télécommunications pour les utilisateurs professionnels en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en 2017 (IBPT) ;
- Présentation du 24/02/2016 : Réalisations Plan opérationnel 2015 (IBPT) ;
- Communication du Service de médiation pour les télécommunications concernant les Réalisations 2016 ;
- Copie de l'« Avis relatif au budget 2018 du Service de médiation pour les télécommunications » transmis à monsieur le ministre Alexander De Croo ;
- Copie de l'« Avis relatif au budget 2018 du Service de médiation pour les télécommunications » transmis au Service de médiation ;
- Vingt-troisième rapport annuel du Comité, envoyé à M. Siegfried Bracke, Président de la Chambre ;
- Vingt-troisième rapport annuel du Comité, envoyé à M. Alexander de Croo, vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste

Chapitre 4 : Avis émis par le Comité consultatif pour les télécommunications

En 2017, le Comité consultatif pour les télécommunications a seulement émis l’Avis relatif au projet de budget 2018 du Service de médiation pour les télécommunications. Vous trouverez le texte intégral ci-après.

Avis relatif au budget 2018 du Service de médiation pour les télécommunications

I. Introduction

L’article 45bis§7 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques prévoit que: « Les médiateurs soumettent chaque année le projet de budget du Service de médiation pour les télécommunications à l’avis du Comité consultatif pour les télécommunications ».

II. Avis

Réuni le 20 décembre 2017 en réunion plénière, le Comité consultatif pour les télécommunications a approuvé sans réserve le budget 2018 du Service de médiation pour les télécommunications, ci-annexé, tel qu’il a pu lui être transmis le 23 novembre 2017.

BUDGET INITIAL 2018

Le budget 2018 est fixé comme suit (en euros):

	<u>RECETTES</u>	2016	2017	2018
		réalisations	ajusté	initial
411.01	Remboursements	94.466	100.000	100.000
411.04	Participation du secteur	2.348.812	2.381.283	3.208.200
	<u>TOTAL</u>	2.443.278	2.481.283	3.308.200

<u>DÉPENSES</u>				
<u>Dépenses de personnel</u>				
511.01	Traitements, allocations	1.477.493	1.716.700	1.706.600
511.03	Interventions liées au personnel	363.009	470.100	506.000
<u>Frais de fonctionnement</u>				
521.01	Loyer et entretien	97.254	100.000	100.000
521.04/0	Travaux d'entretien	0	6.000	6.000
521.04/1	Entretien véhicules	26.795	30.000	33.000
521.05	Assurances	7.269	8.000	9.000
521.06	Impôts (NL)	26.022	42.000	42.000
522.01/3	Organisations de coordinations (NL)	300	1.000	1.000
522.02	Informatique	30.578	35.000	35.000
526.01/1	Travaux par des tiers	168.823	629.100	642.600
526.01/2	Formation	819	26.000	26.000
526.01/3	Missions à l'étranger	160	8.000	8.000
526.03	Téléphone-courrier-transport	41.763	85.000	85.000
<u>Dépenses d'Investissement</u>				
550.02/1	Matériel de bureau	4.199	26.000	26.000
550.02/2	Matériel informatique	53.305	82.000	82.000
550.02/3	Matériel technique	0	0	0
550.05	Achat de véhicules	0	0	0
	<u>TOTAL</u>	2.297.789	3.264.900	3.308.200

Explications concernant le projet de budget 2018

Conformément à l'article 45bis, §7, de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, les médiateurs soumettent, chaque année, le projet de budget du Service de médiation pour les télécommunications à l'avis du Comité consultatif pour les télécommunications. Cette brève explication, visant à clarifier certaines évolutions relatives au projet de budget du Service de médiation pour les télécommunications, est donnée à la demande du Comité consultatif pour les télécommunications qui a été formulée dans son avis du 13 juin 2007.

Conformément au souhait du Comité consultatif pour les télécommunications formulé dans son avis du 19 février 2014 de pouvoir discuter du projet de budget d'une année donnée au plus tard lors de sa dernière réunion plénière de l'année précédente, ce projet de budget est transmis ci-joint. Il convient de remarquer que ce projet est transmis sans connaissance du solde 2017. Ce solde sera connu début 2018. Par conséquent, à ce jour, il n'est pas encore possible de connaître la contribution définitive du secteur.

Le budget des dépenses 2018 respecte les normes de croissance imposées. Concrètement, cela signifie que les dépenses de fonctionnement et d'investissement peuvent augmenter de 1,5 %.

Les coûts de pension et salariaux ont été calculés sur la base des fiches de traitement de 2016, selon les règles prescrites. Ce qui signifie que l'on exprime qui est réellement parti depuis lors et selon la rémunération du remplaçant/successeur. Le salaire au recrutement est inscrit en cas de poste à pourvoir, afin de permettre effectivement le recrutement. L'on tient compte dans ce cadre du fait que les salaires ont été indexés depuis juillet 2017 en conséquence du dépassement de l'indice pivot. Par rapport à 2017, cela signifie que l'indexation couvre maintenant une période de 12 mois, et une période de six mois en 2017.

La cotisation de pension au pool des parastataux augmente en 2018 de 38 % à 41 %. Cela augmente les dépenses sur cet article de près de 8 %, le saut d'index se faisant pleinement ressentir ici également.

En outre, le budget 2018 suit le budget 2017, la plupart du temps en affichant un montant identique.

Au niveau des recettes, le solde de 2017, comme déjà indiqué ci-dessus, n'est à ce jour pas encore pris en compte.